Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/10/2023 à 14h54
Réference de l'AR : 054-200043693-20231023-2023_051-DE
Affiché le 26/10/2023 ; Certifié exécutoire le 26/10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-05-11

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 23 OCTOBRE 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	6	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet : CONVENTION ORT – PVD - SIGNATURE-

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCY)- DIDIER F (COLMEY) –GEORGE D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – J POIGNON (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)-AM TROMBINI (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- DELATTRE B (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence: J POIGNON (FRESNOIS LA MONTAGNE) – P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence : PERCHERON C (Longuyon) à LAHURE E (LONGUYON)-WOJCIK JL (Longuyon) à SAILLET J (LONGUYON)-LECOINTRE C (Longuyon) à PIEDFER D (LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON) à POLLRATZKY M (LONGUYON)- MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE) à DELATTRE B (OTHE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25/10/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 OCTOBRE 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique et sa déclinaison en Grand Est, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Le Programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs en leur proposant une offre de service « sur mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance.

La commune de Longuyon a souhaité s'engager dans ce programme, suivant les termes de la convention d'adhésion en date du 27 mai 2021. Elle a été signée avec l'ensemble des partenaires publics impliqués (Conseil régional du Grand-Est, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais, ville de Longuyon, l'Etat).

Celle-ci aboutit à la signature d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) présenté lors de ce conseil et qui doit être signée dans les 18 mois qui suivent la signature de convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-bourg : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti… Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir et manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Elle est définie en 3 orientations stratégiques :

- Animation commerciale
- Ecrin paysager et cadre de vie
- Renouvellement urbain

La signature de cette convention permettra de déployer plusieurs outils juridiques facilitateurs mis en place par l'Etat pour la reconquête du centre-ville.

Le projet de convention est consultable dans le dossier du Conseil.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'unanimité

- **DECIDE** D'autoriser le Président à signer ladite convention

Le Président

Fait à LONGUYON le 25/10/2023

Jean-Pierre JACQUE